

Informations aux parents d'enfants nés en 2019
ainsi qu'aux parents d'enfants en âge d'être scolarisés et non encore inscrits à l'école primaire de Ventron

1. Présentez-vous à la mairie (aux heures d'ouverture) munis des trois documents suivants :
 - Livret de famille,
 - Document attestant que l'enfant a subi les 11 vaccinations obligatoires pour son âge ou attestant d'une contre-indication :
 - Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP),
 - Coqueluche,
 - Infections invasives à Haemophilus influenzae type b,
 - Hépatite B,
 - Infections invasives à pneumocoque,
 - Méningocoque de sérogroupe C,
 - Rougeole, oreillons et rubéole.
 - Justificatif de domicile.

➔ *Un certificat d'inscription vous sera délivré.*

2. Présentez-vous à l'école jeudi 28 avril 2022 à 16h30 munis des trois documents suivants :
(en cas d'indisponibilité, merci de prendre contact avec l'école au 03.29.24.18.48)
 - Certificat d'inscription délivré par la mairie,
 - Photocopie du livret de famille,
 - Un document attestant que l'enfant a subi les 11 vaccinations obligatoires.

Le Directeur,
G.GRISWARD